



EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2022

Le 1^{er} décembre 2022, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 28 novembre 2022 et affichée à son lieu habituel en mairie le 28 novembre 2022.

Étaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER ; Evelyne FRANK ; Hélène MAXANT et Christine LODEWYCK GRANGER.
Messieurs Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Alain LAFONTAINE ; Gilles PRETAT ; Christophe CHILLET ; et Gilles LAFLEUR.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : Mesdames Anne RIVOAL ; Magali QUIRING et Catherine JUIN.

Messieurs Romuald HEILLIG ; Jacques CHENET ; René MATHIOT et Olivier DAVID.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs : Monsieur Jacques CHENET à Madame Christine LODEWYCK GRANGER ;

Madame Magali QUIRING à Madame Evelyne FRANK ;

Monsieur Romuald HEILLIG à Madame Laetitia ASCHBACHER ;

Monsieur Olivier DAVID à Monsieur Christophe CHILLET ;

Madame Catherine JUIN à Madame Hélène MAXANT ;

Madame Anne RIVOAL à Monsieur Alain LAFONTAINE.

Présents : 10

Votants : 16

DELIBERATION N° 4

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT L'ACHAT DE PRESTATIONS DE VERIFICATIONS ET MAINTENANCES DES CLOCHERS, HORLOGES ET PARATONNERRES ET FOURNITURES ASSOCIEES

(Rapporteur : Monsieur Le Maire)

Il vous est proposé de constituer un groupement de commandes pour les besoins des pouvoirs adjudicateurs du Bassin de Pompey intéressés.

La Commune de Saizerais assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature du marché, à priori sous la forme d'un accord cadre. Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des prestations pour la partie qui le concerne.

Un groupement de commandes permet de proposer un volume d'activité conséquent attirant les acteurs économiques du secteur. Pour cela, un recensement des besoins a été effectué et un état des lieux précis du parc à vérifier et à maintenir est en cours d'élaboration.

L'objectif est de mettre en concurrence ces acteurs afin de répondre à des besoins similaires de vérifications, maintenance préventive et corrective concernant le périmètre décrit ci-après. La forme du marché serait un accord-cadre scindé en deux lots tous mono-attributaires (1 seul titulaire) :

- Lot 1 : Les clochers et horloges
- Lot 2 : Les paratonnerres

Calendrier prévisionnel :

o Publication : 30 septembre 2022

- o Réception des offres : 21 octobre 2022
- o Commission d'Achat Public (CAP) : décembre 2022
- o Notification aux candidats évincés : décembre 2022
- o Notification au titulaire : décembre 2022
- o Début de l'accord-cadre le : 1er janvier 2023

Il vous est demandé d'approuver les termes de la convention, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commune admis à siéger à la commission d'achat public.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, décident d':

APPROUVER le projet de convention au groupement de commande pour l'achat de prestations de vérifications et maintenances des clochers, horloges et paratonnerres et fournitures associées.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention.

DE DESIGNER Monsieur Ludovic LEGGERI membre titulaire, représentant de la Commune au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes.

DE DESIGNER M. Jean-Luc ERB suppléant du membre titulaire, représentant de la Commune au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes.

Extrait du registre des délibération

Fait et délibéré à Saizerais, le 1^{er} décembre 2022

Le maire, Ludovic LEGGERI